

Avenir du parc éolien de Xambes-Vervant

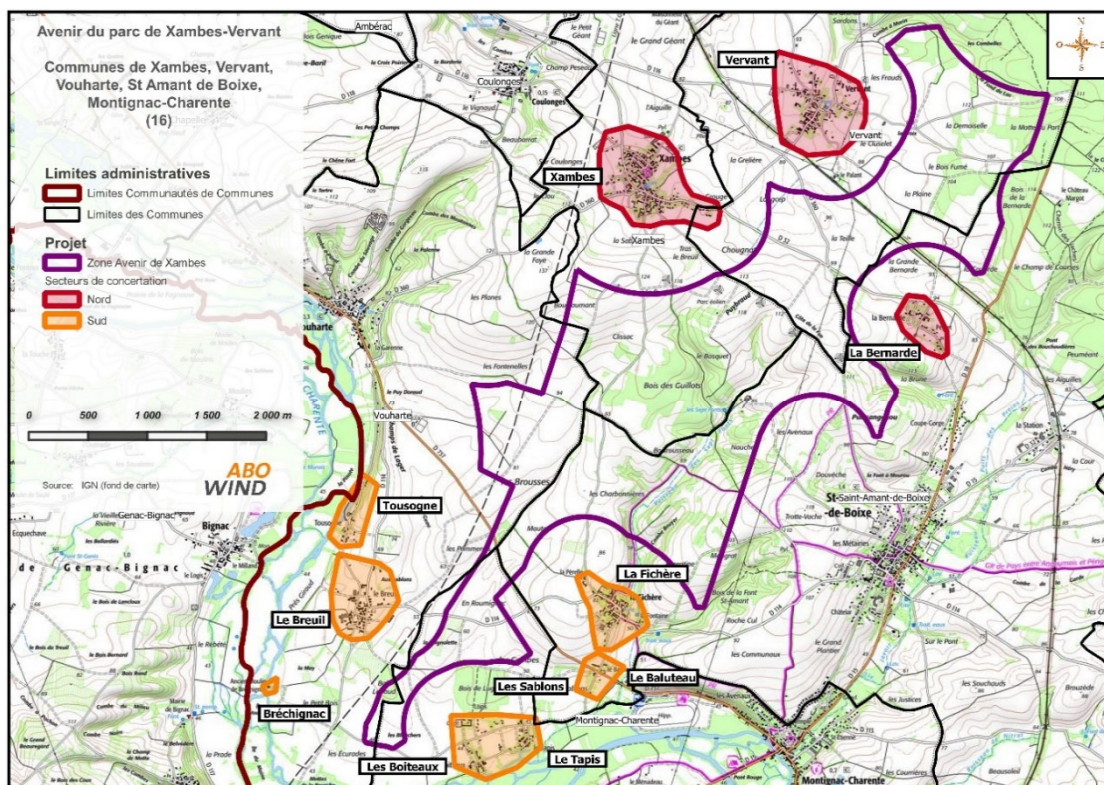
Compte rendu des réunions de lancement du comité de riverains - 21 et 22 février 2023

ABO Wind est le développeur et constructeur du parc éolien de Xambes-Vervant. Ce parc éolien, 5 éoliennes sur Xambes et 1 sur Vervant, est en service depuis début 2009. En tant qu'exploitant technique du parc et développeur historique en Charente et sur ce territoire, ABO Wind souhaite engager dès à présent la réflexion sur l'avenir de ce site éolien. En effet, les éoliennes ont une durée de vie d'une vingtaine d'année, il est donc temps de se pencher sur la suite qu'il est possible de donner à ce site et d'anticiper les temps de développement d'un nouveau projet. Afin d'y parvenir de façon optimale, il est nécessaire de prendre compte les évolutions techniques, technologiques, réglementaires et le retour d'expérience du parc existant sur son territoire.

Fort de son expérience et de sa connaissance des habitants et des élus du territoire, ABO Wind souhaite ouvrir et maintenir le dialogue en invitant les riverains du site éolien à participer à un comité de suivi dès le début de la réflexion du projet et des études. Les réunions de lancement de ce comité se sont tenues le 21 février 2023 à la salle des fêtes de Xambes, et le 22 février 2023 à la grange des sablons du Breuil de Vouharte.

- La réunion Nord à Xambes concernait les habitants de Xambes, Vervant et La Bernarde. Elle permettait ainsi d'avoir le retour et les avis d'habitants vivant déjà à proximité du parc éolien.
- La réunion Sud à Vouharte concernait les habitants de Tousogne, du Breuil, de Bréchnignac, des Boiteaux, du Tapis, des Sablons, du Baluteau et de la Fichère. Ce périmètre permettait ainsi d'avoir le ressenti d'habitants ne voyant les éoliennes que de loin et donc moins habitués.

Un flyer d'invitation a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitations des hameaux invités deux semaines avant les réunions par le responsable du projet. Celui-ci se tient à la disposition des habitants pour répondre à l'ensemble de leurs questions sur le projet ou sur l'éolien.



ABO Wind : Valentin Pineau (Responsable de projet – 07 89 85 02 66)
Mathilde Pascal (Responsable renouvellement)
Edith Recourt (Responsable de projets en communication)

Réunion du 21 février 2023 – Salle des fêtes de Xambes.

Assistance : 17 personnes venant de Xambes, Vervant et de La Bernarde

Réunion du 22 février 2023 – Grange des Sablons Vouharte

Assistance : 30 personnes venant de l'ensemble des hameaux invités

Les deux réunions se sont déroulées en deux phases, une première de présentation, et une seconde d'ateliers dynamiques. La présentation a permis de rappeler les objectifs de ce comité de suivi qui doit permettre aux riverains, dans un cadre favorisant le dialogue, d'obtenir toute l'information sur le développement du projet, ses caractéristiques et son planning. Cette démarche permet aux riverains d'échanger et de participer aux réflexions tout au long du développement afin d'aboutir à un projet de renouvellement cohérent et adapté au territoire et à ses enjeux. La nature et la dynamique du renouvellement n'étant à ce stade pas connues, la volonté d'ABO Wind est de mettre tous les sujets et toutes les hypothèses sur la table afin d'améliorer l'existant tout en pérennisant la production éolienne sur le territoire.

La présentation s'est poursuivie en revenant sur le contexte énergétique du pays et la nécessité de la transition énergétique dans laquelle nous sommes tous engagés. L'éolien joue un rôle important, tout autant que les autres sources d'énergie renouvelable. Nous sommes rapidement revenus sur l'historique du développement du parc existant, les chiffres clefs ainsi que les événements marquants de ses 14 premières années de fonctionnement. Le parc éolien, très bien entretenu, peut ainsi voir arriver les 20 ans d'exploitation sans trop d'inquiétude. Il est cependant de notre responsabilité de prévoir l'avenir en anticipant suffisamment. La zone d'avenir qui a été présentée est ainsi définie à partir des contraintes techniques réglementaires (500m aux habitations), mais également par des critères appliqués par ABO Wind en Charente (1km au cours principal de la Charente, 1km aux monuments historiques).

Le renouvellement d'un parc éolien doit se conformer à la réglementation. Celle-ci indique qu'il est possible d'obtenir les autorisations pour un renouvellement en moins d'un an, sous conditions de ne pas modifier l'emplacement ou les gabarits des éoliennes de moins de 10%. Le parc éolien de Xambes-Vervant est composé d'éoliennes de 80m au moyeu, et 125m en bout de pale. Or, aux vingt ans du parc éolien de Xambes-Vervant, les éoliennes de 150m et moins en bout de pale ne seront plus fabriquées. Il nous faut donc envisager des gabarits plus importants, et donc reprendre à zéro l'ensemble des études. Ce processus dure en moyenne 6-7 années en France ce qui nous amène aux vingt ans du parc actuel, en commençant dès à présent la démarche. L'objectif est ainsi de déconstruire l'ancien parc et construire le nouveau simultanément afin d'optimiser l'exploitation du site, réduire la durée des nuisances des chantiers et maximiser les synergies de ces phases de travaux.

Les études qui ont débutées vont permettre de connaître précisément les enjeux techniques, environnementaux, paysagers et humains du territoire afin de concevoir l'avenir du site éolien le plus en adéquation avec tous ces aspects. Notre responsabilité collective est d'œuvrer à la recherche des compromis permettant de respecter les objectifs de transition énergétique tout en modifiant quelque peu nos habitudes. L'avenir du parc de Xambes-Vervant pourra être complètement différent de l'existant, que ce soit en termes d'axes ou de secteurs d'implantation. ABO Wind souhaite que cette évolution s'anticipe et soit comprise au mieux par le plus grand nombre.

Les questions de l'assistance ont porté essentiellement sur la structure du futur projet, l'amplitude de celui-ci, les relations avec le propriétaire actuel du parc, et les modalités de la consultation de la population. Concernant ce dernier point, il a été précisé que le comité de suivi riverains ne sera pas un comité de pilotage, le rôle des riverains et des élus demeurera d'être des guides accompagnant le développement et remontant les questions et besoins d'informations des habitants du territoire.

Concernant le propriétaire actuel du parc, ABO Wind est en discussion avancée avec celui-ci afin de convenir d'un partenariat de développement.

Quelques autres questions et remarques abordées lors des présentations :

- Zone d'étude : prise en compte des petits monuments
 - Le petit patrimoine local qui ne fait pas l'objet d'un classement de protection en tant que monument ou site classé ou inscrit n'est pas pris en compte pour l'établissement du périmètre de la zone d'étude. Il fait l'objet cependant d'une attention spécifique dans le cadre de l'étude paysagère qui sera menée durant le développement. C'est cette étude spécifique qui permettra d'évaluer les enjeux et les impacts spécifiques aux petits patrimoines locaux référencés.
- Zone d'étude : la pointe de la zone d'étude au sud n'est pas forcément adaptée car pas en altitude
 - Ce qui était vrai il y a 20ans ne l'est plus aujourd'hui. Les technologies et gabarits des éoliennes proposées par les fabricants permettent de s'intéresser à de nouveaux secteurs bien qu'ils ne soient pas sur le sommet des collines. Le recul d'expérience d'ABO Wind sur ce territoire permet d'assurer l'existence d'un potentiel sur le sud de la zone. Cependant, seules les études permettront de confirmer ce potentiel. D'un point de vue scientifique il demeure toujours plus intéressant d'avoir une zone plus vaste au départ de sorte à respecter la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) la plus aboutie.
- Bridage et système de détection oiseaux
 - Des systèmes techniques permettent aujourd'hui de réduire le risque de collision avec des chauves-souris ou des oiseaux. Ces systèmes sont programmés pour arrêter les éoliennes lorsque les conditions météorologiques sont favorables aux chauves-souris (de mars à octobre, au lever et coucher du soleil), ou lorsqu'ils détectent via des caméras l'approche d'un oiseau protégé. Ces systèmes réduisent ainsi de fait la production d'énergie renouvelable pour protéger la biodiversité locale.
- Gabarit : la distance aux habitations devrait être proportionnelle à la hauteur des machines
 - La limite des 500m aux habitations a été fixée en 2011 lorsque les éoliennes ont été classées ICPE, le niveau le plus haut avant le statut SEVESO. Cette distance est le fruit d'un compromis fixé par l'état se basant sur les objectifs de développement, les préconisations des études de dangers et des études acoustiques. L'augmentation des gabarits n'induit pas un recul à l'habitat en raison de la volonté de laisser étudiable suffisamment de territoire en France pour atteindre les objectifs. Les études d'impacts exigées par le statut ICPE n'en demeurent pas moins rigoureuses et on constate généralement en Charente une recherche d'implantation la plus éloignée possible de l'habitat, donc supérieure aux 500m préconisés.
- Dépréciation immobilière
 - C'est un sujet d'inquiétude légitime qui n'est pas mis sous silence par la filière. Cependant il semblerait que ces craintes ne soient pas constatées dans la réalité, la valeur immobilière n'étant pas uniquement liée à l'aspect paysager du bien. Ainsi, selon l'étude relative à l'éolien et l'immobilier portée par l'ADEME et publiée le 2 juin 2022, l'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 %, et très faible pour 10 % des maisons vendues sur la période 2015-2020. Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides. Concernant la valeur des biens, cette même étude démontre que l'impact sur les prix de l'immobilier est de l'ordre de -1,5 % dans un rayon de 5 km autour d'une éolienne, et nul au-delà. Ce chiffre est à mettre au regard des marges d'erreur des estimations immobilières, qui varient de +/-10 à 20 %. L'impact mesuré est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles essentielles (antenne téléphonique, centrale thermique, décharge / incinérateur, ligne haute tension). Enfin, cet impact n'est pas absolu, il est de nature à évoluer dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens vis-à-vis de leur environnement, de leur perception

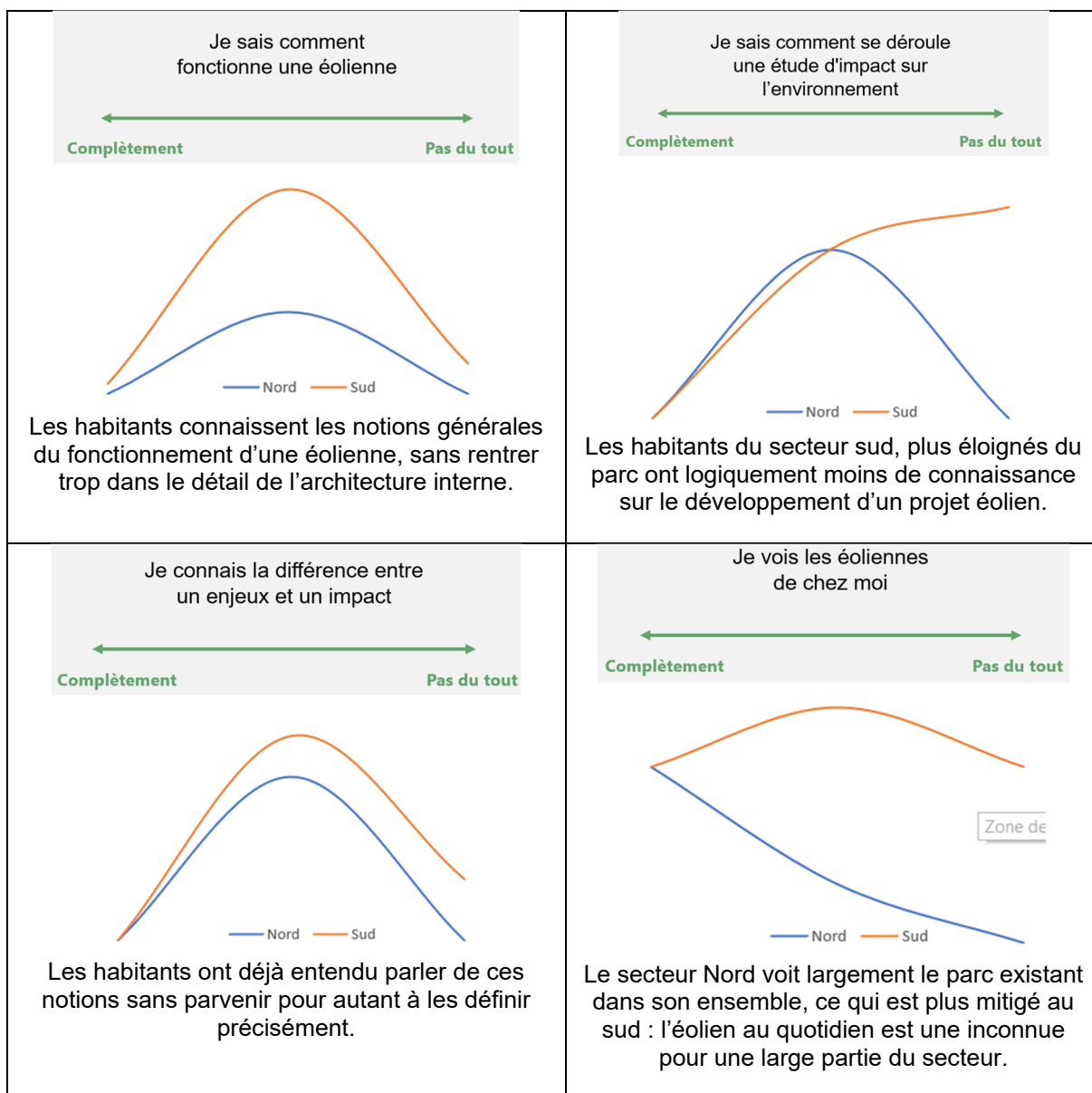
du paysage et de la transition énergétique. Par ailleurs, un parc éolien contribue à l'amélioration du cadre de vie des communes rurales par les recettes fiscales qu'il génère. Une commune accueillant un parc pourra souvent développer ses infrastructures et services, améliorer les conditions de vie locales et ainsi se rendre plus attractive, revalorisant la valeur des biens immobiliers.

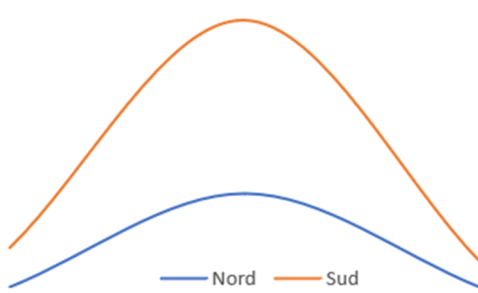
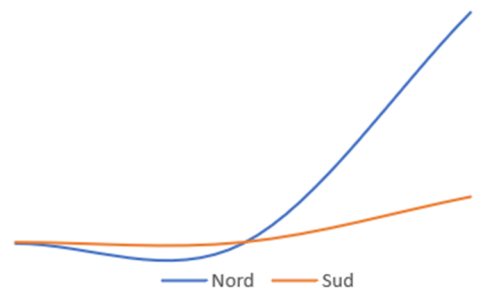
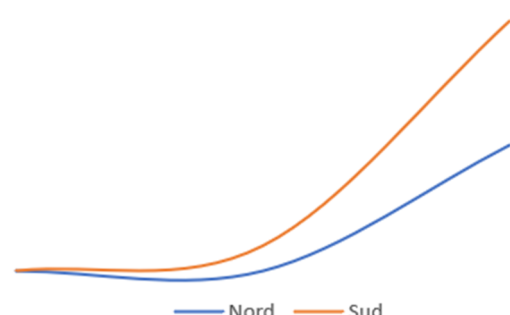
Référence : ADEME (2022) - Eoliennes et immobilier, Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens - ADEME, IAC Partners, Izimmo - Mai 2022 (https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html?adtoken=d28d040552764ed2dbad5ea9021f3681&ad=admin008grsn3f&id_employee=14)

- Démantèlement : retrait des fondations
 - L'arrêté du 22 juin 2020, modifié le 10 décembre 2021 est très clair à ce sujet. Les fondations doivent être excavées en totalité jusqu'à la base de leur semelle. L'objectif est un retour à l'état initial, sauf si une autre fondation est mise en place à la place. L'ensemble des travaux de démantèlement est à la charge de l'exploitant ou société propriétaire du parc éolien, et non des propriétaires ou exploitants des terrains.
- Etude acoustique : prise en compte de la LGV, l'étude devrait être menée hors passages
 - Dans le cadre de cette étude, une mesure acoustique continue est réalisée durant 2 à 3 semaines évaluant le niveau de bruit ambiant. Cette mesure se déroule à l'automne ou au printemps lorsque la biodiversité est plus calme qu'en période estivale afin d'avoir le moins de perturbations possibles. De même, l'ensemble des bruits inhabituels au bruit ambiant (route, tondeuse, train, klaxon) sont retirés de l'analyse car non représentatifs. Ainsi, la mesure se veut la plus conservatrice possible en vue d'être la plus protectrice pour les riverains, les éoliennes étant limitées quant à l'augmentation du niveau sonore ambiant qu'elles peuvent engendrer. La norme éolienne est d'ailleurs plus stricte pour le voisinage que la norme applicable aux climatisations.
- Quelle est l'inter-distance entre machines ?
 - L'inter-distance entre les éoliennes est nécessaire pour éviter des effets de sillage trop importants pouvant impacter la production et la longévité des composants. Cette distance dépend du modèle, du gabarit et du fabricant, mais est généralement comprise entre 3 et 5 diamètres de rotor (nacelle et pales) de l'éolienne installée. Soit pour un projet avec des éoliennes de 6MW, environ 400 à 500m d'écarts entre les éoliennes.
- Précisions concernant les revenus pour le territoire / la commune
 - Un parc éolien, comme toute entreprise implantée localement, est redevable de taxes auprès des collectivités territoriales. Différentes taxes composent la fiscalité générée par un parc éolien. Soumises à la loi, elles évoluent chaque année en fonction de nombreux paramètres. De plus, les sommes perçues localement varient selon les caractéristiques de chaque parc éolien (type de machine, année de construction, etc.) et selon la région (régime fiscal, taux, répartition, etc.).
Cette fiscalité se compose de plusieurs taxes : l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), la Cotisation Foncières des Entreprises (CFE), et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) notamment. L'IFER représente la fiscalité la plus conséquente pour les collectivités et est répartie à 50% pour la communauté de communes, 30% pour le département, et 20% pour la commune d'implantation. Globalement c'est environ 10 000€/MW/an qui est versé en fiscalité à l'ensemble des collectivités. ABO Wind ajoute également un loyer d'entretien des chemins communaux utilisés pour l'accès au parc éolien à hauteur de 10 000€ par commune. Des réflexions en lien avec les évolutions des discussions parlementaires en cours sont menées afin de permettre de réaliser un partage de la valeur au plus près des territoires et des citoyens qui le composent. A l'image du financement citoyen, cette thématique pourra faire l'objet d'une réunion thématique du comité de suivi.

Atelier dynamique

L'atelier s'est déroulé en deux phases. La première a consisté à inviter les participants à se positionner sur une ligne imaginaire selon s'ils se sentaient complètement ou pas du tout d'accord avec plusieurs affirmations. Cet atelier avait pour objectif de mettre en lumière les niveaux de connaissance et les besoins d'informations des participants. Malgré une participation réticente face à la nouveauté de ce type d'atelier, il en ressort :



<p style="text-align: center;">Je connais la biodiversité sur mon territoire</p> <p style="text-align: center;">←—————→</p> <p style="text-align: center;">Complètement Pas du tout</p>  <p style="text-align: center;">— Nord — Sud</p> <p>Les habitants savent reconnaître certaines espèces, mais ne sont pas fins connaisseurs. Un partage des connaissances mises en évidence par le Bureau d'étude sur le terrain serait un plus.</p>	<p style="text-align: center;">Je connais la réglementation acoustique des éoliennes</p> <p style="text-align: center;">←—————→</p> <p style="text-align: center;">Complètement Pas du tout</p>  <p style="text-align: center;">— Nord — Sud</p> <p>La réglementation est très largement inconnue des habitants. Ce n'est cependant pas un sujet ayant fait l'objet d'un souhait massif de compréhension. Une information thématique ou des rendez-vous individuels pourraient convenir.</p>
<p style="text-align: center;">Je connais la démarche éviter réduire compenser</p> <p style="text-align: center;">←—————→</p> <p style="text-align: center;">Complètement Pas du tout</p>  <p style="text-align: center;">— Nord — Sud</p> <p>Cette notion centrale de la réalisation d'une étude d'impact est très largement non maîtrisée par les habitants. Afin de mieux appréhender les études et les possibilités d'implantations du renouvellement, un atelier spécifique pourra être organisé.</p>	

La deuxième partie de l'atelier invitait les participants à mettre sur différents post-it :

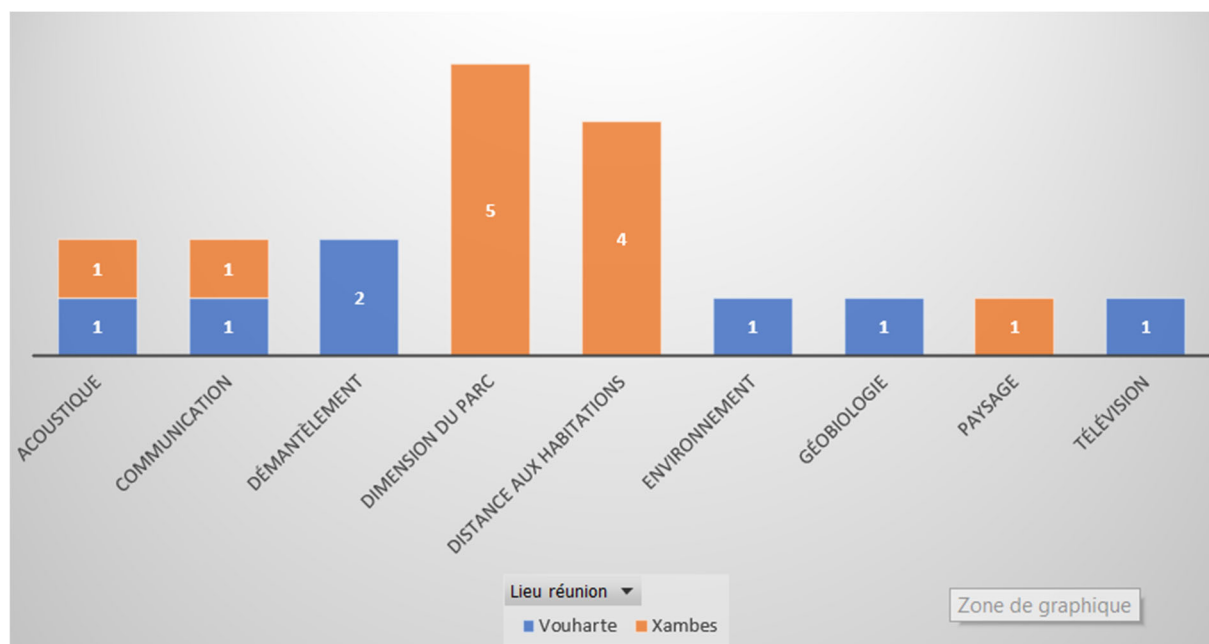
- dans un premier temps leurs retours et pistes d'améliorations du parc existant,
- et dans un second temps leurs attentes et sujets d'intérêt pour les prochaines rencontres du comité de suivi.

Cette collecte permet de dimensionner les sujets de vigilance et de discussion à aborder dans le cadre des prochaines réunions du comité de suivi.

Retours d'expérience et pistes d'améliorations

Les thèmes qui ressortent sont en premier lieu la dimension du parc (son axe d'implantation, le gabarit et le nombre d'éoliennes) puis la distance aux habitations. Ces sujets sont abordés par les habitants du secteur nord qui vivent plus proches des éoliennes. Clairement cela indique un souhait d'avoir globalement une implantation plus éloignée de l'habitat que pour le parc existant. Un alignement le long de la LGV exclusivement est même suggéré par certains. Viennent ensuite les thèmes de l'acoustique des éoliennes, de la forme de la communication autour du projet, et des conditions du démantèlement du premier parc.

Thèmes abordés :



XAMBES - 27/02/2023

VOUHARTE - 27/02/2023

Remplacement des parc à l'éolienne (quitte à déjà avoir artificialisé des terres)

réunion publique réellement ouverte à tous (pas uniquement aux personnes intéressées)

Améliorer l'impact paysage mais comment? Car petite hauteur déjà et très impactant aller vers une hauteur?

Éloignement des maisons (le bruit n'a pas de frontières) de déplacement ou plutôt une toiture.

Suppression du parc
 - Dépla comme les habitations (à hauteur min)
 - Diminution du nombre

Parc éolien à fonction des éoliennes de plus grandes des hauteurs quand tout le parc au fonction pas.

Est-ce que le futur parc pourra être réutilisé, 20 ans après, en ce qui concerne les infrastructures, chemins d'accès et réseaux électriques?

Problèmes d'absence des ressources historiques

Impact sur le bruit sur le futur de l'homme dans les habitations dans une zone de 500m.

Prix un compte des bases jusqu'à sur les 200m

Défense très court la zone de 500m

Distance des habitations pour réduire l'impact visuel et sonore

Réduction du nombre des éoliennes au regard des autres parcs

Réaliser une vraie étude d'impact sonore

Flora d'éoliennes remplacées par des plus performantes ou déplacées le long de la LGV

Enlèvement d'arbres en béton et chemins d'accès pour à la fin de l'exploitation

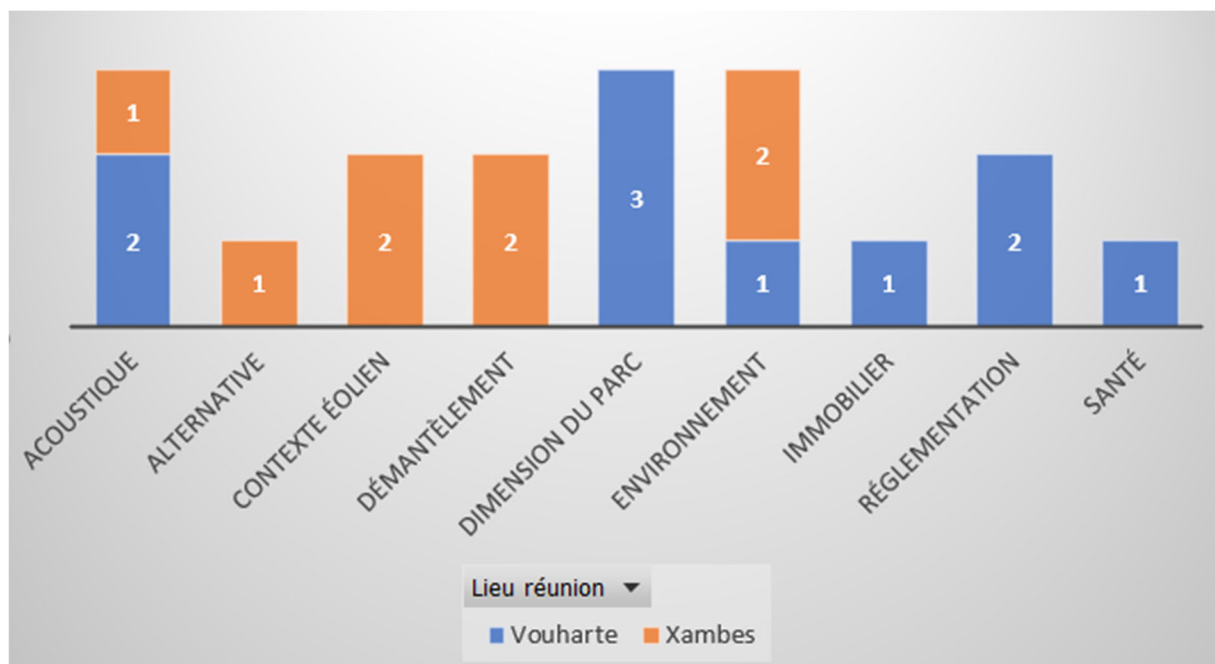
Analyse sur la pente dans le cas du comarade résidents à travers le Parc de l'éolienne. genre cet pour un éolien!!
 - Noter dans les points
 - grande liste de l'éolienne.
 M. WAUD Abin.

Il n'y a pas besoin de communique y'a-t-il ou n'est-ce pas avec interlocaire?

Attentes et sujets d'intérêts

Les attentes des riverains sont nombreuses et diverses. Certains sujets ne pourront cependant être traités que lorsque les études seront plus avancées, soit dans un an. Néanmoins, le contenu des études est un des thèmes qui intéressent les riverains, des réunions et ateliers pourront être organisés avec les bureaux d'études afin d'apporter toutes les réponses aux questions qui ont émergées lors des échanges. Des sujets plus divers mais relativement classiques dans le cadre des projets éoliens sont également soulevés par les citoyens. Ainsi les alternatives, le contexte éolien, l'immobilier, la réglementation et la santé seront des sujets qui devront être abordés lors des premières réunions du comité de suivi.

Thèmes abordés :



X AMBES 27/02/2023

VOUHARTE - 22/02/2023

Etude solaire en
emplacement de l'éolien
en relation à l'étude
d'impact sonore pour
l'éolien. Comment et
réaliser l'étude?

- La multiplication
des projets
- la prise en compte
des couleurs de
migration
- le respect du guide
de l'éolien.

Pouvons-nous
espérer une durée
de vie plus longue
1002 les éoliennes?

- infra → réutilisée?
Raccordement
poste source
actuel?
MPL

Démantèlement
et responsabilité

démantèlement
sculpture et retour
à une végétalisation
(si changement
d'emplacement)

X Impacts des
éoliennes sur
l'habitat (
- par rapport
aux nuisances
sonores)
- prix de vente
des maisons →

- Balisage
réglementation
Remarque: Optique
loi "Accélérateur
ENR" → qualité
durée
études impacts?

Impact environnemental
sol : fabrication -
certification des usages
sculpture ..

Basses fréquences

Atelier envoi
carte prescript°
définit implant
nbr de machines
projetées

Comité de suivi

L'ensemble des Participants ont été invités à laisser leurs coordonnées afin de s'inscrire s'ils le souhaitent au comité de suivi réservé aux riverains du projet de renouvellement. ABO Wind souhaite la participation d'un maximum de riverains afin de permettre de développer un projet de qualité. Ce sont ainsi 20 riverains du projet qui ont laissé leurs coordonnées. La participation au comité de suivi n'est pas limitée ni obligatoire. Les invitations aux réunions seront transmises à l'ensemble des mairies ainsi qu'à l'ensemble des riverains qui le souhaiteront et sur la page internet du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/xambes-vervant.html>

Le comité de suivi se réunira tous les 2 à 3 mois en fonction des sujets et de l'avancée du projet. ABO Wind transmettra dans les prochaines semaines une première date de réunion du comité de suivi. L'objectif de cette première réunion du comité de suivi sera de valider le programme des thèmes abordés et des réunions, ainsi que des réaliser un atelier sur les étapes d'un projet éolien et d'une étude d'impact.